

TABLEAU REPRENANT LES TYPES D'ABSENCES

Type de congé	Position administrative	Droit au traitement	Diminution du congé annuel de vacances (art. 198)	Diminution du nombre de jours de crédit maladie (art. 225)	Constitution de l'ancienneté pécuniaire	Droit à l'ancienneté de grade
Congés annuels (art. 195)	activité de service	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Congé de circonstances (art. 201)	activité de service	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Congés pour motifs impérieux d'ordre familial (art. 202)	activité de service	Non	Non	Non	Oui	Oui
Dispense de service (art. 205-206)	activité de service	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Congé exceptionnel (art. 207)	activité de service	Oui, sauf 4° (élections)	Non, sauf 4°	Non, sauf 4°	Oui	Oui
Congé pour exercer la fonction de ... (art. 208) Pas pour le commandant	activité de service	Oui, mais est remboursé	Oui	Non	Oui	Oui
Congé pour stage auprès d'un service public (art. 209) Pas pour le commandant, le major, le colonel et le stagiaire	activité de service	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Congé pour une mission d'intérêt général (art. 210) Pas pour le commandant et le stagiaire	activité de service	Non, sauf si la zone en décide autrement	Oui	Oui	Oui	Oui

TABLEAU REPRENANT LES TYPES D'ABSENCES

Type de congé	Position administrative	Droit au traitement	Diminution du congé annuel de vacances (art. 198)	Diminution du nombre de jours de crédit maladie (art. 225)	Constitution de l'ancienneté pécuniaire	Droit à l'ancienneté de grade
Congé pour les réservistes (art. 212 et AR 1 juin 1964)	activité de service (art. 2 et 3 AR)	Oui, payé par la zone	Non	Non	Oui	Oui
	non-activité (art. 4 AR)	Oui, payé par la défense	Oui	Non	Oui (art. 5 AR)	Oui (art. 5 AR)
Congé de maternité (art. 213-214)	activité de service	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Congé de paternité en tant que conversion du congé de maternité (art. 215)	activité de service	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Dispense de service pour allaitement (art. 216)	activité de service	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Interruption de carrière (art. 217-218) Pas pour le commandant, major, colonel, SAUF s'il s'agit de soins palliatifs, de congé parental et de soins à un membre de la famille malade	activité de service	Non, prime ONEM	Oui	Oui	Oui	Oui
Suspension de la nomination (art. 246) UNIQUEMENT pour le personnel volontaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Congé d'adoption et congé d'accueil (art. 219-222)	activité de service	Oui	Non	Non	Oui	Oui

TABLEAU REPRENANT LES TYPES D'ABSENCES

Type de congé	Position administrative	Droit au traitement	Diminution du congé annuel de vacances (art. 198)	Diminution du nombre de jours de crédit maladie (art. 225)	Constitution de l'ancienneté pécuniaire	Droit à l'ancienneté de grade
Congé pour cause d'accident du travail/maladie professionnelle/accident sur le chemin du travail (art. 229)	activité de service	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Disponibilité pour cause de maladie (art. 232-233)	disponibilité	Non, traitement d'attente à 60%	Oui	Oui	Non	Oui
Prestations réduites pour raisons médicales (art. 239/1-239/5)	activité de service	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Absence de longue durée pour raisons personnelles (art. 240-245) Pas pour commandant, major, colonel et stagiaire	non-activité	Non	Oui	Oui	Non	Non
Absence illégale (art. 190)	non-activité	Non	Oui	Oui	Non	Non
Congé politique (loi du 18/9/1986 instituant le congé politique pour les membres du personnel des services publics)	activité de service	Non (pour le congé politique facultatif et le congé politique d'office) Oui	Non	Non	Oui	Oui

TABLEAU REPRENANT LES TYPES D'ABSENCES

		(pour la dispense de service)				
--	--	-------------------------------------	--	--	--	--